



Dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant



Renseigner sa fiche de liaison pour préparer la rentrée dans les meilleures conditions

La fiche de liaison est utile si vous êtes concerné par une situation de handicap ou un trouble de santé invalidant. Elle vous permet de faire connaître à votre futur établissement votre situation, les aménagements dont vous avez bénéficiés pendant votre scolarité et vos besoins pour la rentrée.

Elle est accessible depuis votre dossier Parcoursup (rubrique profil / handicap) et vous pouvez la renseigner à tout moment au cours de la procédure Parcoursup.

Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de votre dossier.

Comment faire ?

Assurez-vous que la fiche est complète et bien renseignée.

Quand vous avez accepté de manière définitive la formation de votre choix, vous pourrez demander à Parcoursup que la fiche soit transmise automatiquement au référent handicap de votre établissement d'accueil afin de permettre à celui-ci de procéder, avec vous, à une première évaluation de vos besoins.

Grâce à la fiche de liaison, le référent handicap pourra évaluer vos besoins et échanger avec vous sur les aménagements dont vous pourrez bénéficier à la rentrée.

N'hésitez pas à contacter le référent handicap si vous avez des questions, c'est votre contact privilégié.



Demander un aménagement des épreuves de sélection écrites ou orales

Lorsque vous faites un voeu pour une formation qui organise des épreuves écrites ou orales, vous pouvez demander un aménagement d'épreuves en envoyant un mail à une adresse indiquée dans votre dossier avec l'avis médical du médecin désigné par la CDAPH et le bordereau d'envoi téléchargeable depuis votre dossier / rubrique vœu / détail du vœu.

À noter : pour faciliter vos démarches, les aménagements qui vont ont été accordés pour les épreuves du baccalauréat s'appliqueront pour les concours sauf si vous sollicitez un changement.

Des questions ?



→ La FAQ
→ Boîte contact depuis votre dossier

Le numéro vert **0800 400070**

accessible aux personnes sourdes ou malentendantes

